

DE LA VOGE VERS LES RIVES DE LA MOSELLE

Arches – Archettes – Bellefontaine – Dinozé – Hadol – Jarménil
La Baffe – Pouxieux – Raon-aux-Bois – Uriménil – Xertigny

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 07 juillet 2010 à DINOZE

Nombre de délégués en exercice : 36

Date de la convocation : 29 juin 2010

Délégués titulaires présents : 29

Nadine GEROME, Guy DELOY, Miguel MARTIN, Joël MAROT, Jean-Louis RABU, Michel THOMAS, Jean-Michel GEORGES, Suzanne MOTSCH, Noëlle PILLOT, Philippe EYMARD, François PICOCHÉ, Roger COLIN, Jean-Pierre CARITEAU, Philippe MAIRE, Andrée VAUTRIN-ROLLOT, André HUC, Dominique PAGELOT, Daniel LAGARDE, Stéphane CANADAS, Luc JEANDON, François HATIER, Philippe LEROY, Michel ROUSSE, Philippe NOEL, Michel HUROT, Véronique MARCOT, Pierrette GERARD, André LAPOIRIE, Francis LAVEZ.

Délégués titulaires absents: 1

Frédéric SCHMIDT.

Délégués titulaires excusés : 0

Pouvoirs : 4

Eric GARION donne pouvoir à Philippe EYMARD,
Nicole ARNOULD donne pouvoir à Véronique MARCOT,
Marielle CUNY donne pouvoir à Nadine GEROME,
Patricia GRIMILLOT donne pouvoir André LAPOIRIE.

Délégués suppléants présents : 2

(Représentants des délégués titulaires absents) :

Annie BOISSONNET représente René ALEXANDRE,
Henri LA VAULLEE représente Daniel REMY,

L'an deux mil dix le mercredi 07 juillet à 20H30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à Dinozé, sous la présidence de Monsieur Philippe EYMARD.

Monsieur Michel HUROT a été nommé secrétaire de séance. Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Monsieur le Maire de Dinozé pour son accueil.

Le compte-rendu du dernier Conseil Communautaire est approuvé à l'unanimité.

Le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

Modifications Statutaires du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

Admission en non valeur de créances irrécouvrables

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité d'ajouter ces deux points à l'ordre du jour.

01. Modifications Statutaires du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

Monsieur le Président fait part aux membres du conseil du courrier de Monsieur le Président du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, invitant la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle à se prononcer sur les modifications statutaires votées à l'unanimité lors du comité syndical du 21 juin 2010 et portant sur :

- B : Compétences optionnelles – 1 : Le Label Pays d'Art et d'Histoire

Sur deux points :

- Acceptation de l'extension du périmètre du Pays d'Art et d'Histoire à tout le territoire du Pays,
- Habilitation du Syndicat Mixte de Pays pour pouvoir passer des conventions avec des communes et EPCI non membres à titre individuel

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire :

- APPROUVE les modifications apportées aux statuts du Syndicat Mixte du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, telles que rédigées dans la délibération n°17/2010 du comité syndical du 21 juin 2010.

02. Admission en non valeur de créances irrécouvrables

Monsieur le Président fait part aux membres du conseil d'une demande de Monsieur le Trésorier, lequel propose de passer en non valeur une dette de 270.18 € suite à une décision de justice du 18/06/10 prononçant une procédure de rétablissement personnel au profit d'un créancier.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire :

- ADMET EN NON VALEUR la somme totale de 270.18 €
- DIT que cette créance irrécouvrable sera inscrite à l'article 654 du Budget Assainissement.

03. STEP POLE MOSELLE – Marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Président précise que préalablement à la construction de la station d'épuration, il est nécessaire de lancer un marché de maîtrise d'œuvre. Cette mission se décompose en plusieurs phases :

Tranche ferme : avant projet pour la construction de la station d'épuration, des réseaux de transport, l'élimination des eaux claires et étude complémentaire sur Jarménil ;

Tranche conditionnelle n°1 : phase PRO pour la station d'épuration et les réseaux de transport ;

Tranche conditionnelle n°2 : ACT / DET / AOR : passation et suivi des travaux jusqu'à réception.

Vu les montants estimés (supérieur à 193 000 € H.T.), le code des marchés publics oblige à lancer une procédure formalisée. La procédure d'appel d'offre ouvert semble la plus adaptée.

Cependant, il est nécessaire de créer un jury spécialement pour cette opération (la CAO n'intervient pas), qui est constitué de 3 titulaires et de 3 suppléants.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le Président à lancer un appel d'offre ouvert, pour le marché de maîtrise d'œuvre, et désigne les membres du conseil Communautaire suivants pour faire partie du jury :

Titulaires : Pascal CHARETTE, François HATIER et Michel THOMAS,

Suppléants : André HUC, Eric GARION et Véronique MARCOT.

04. STEP POLE MOSELLE – Marché de maîtrise d'œuvre et études complémentaires : demande de subvention

Monsieur le Président rappelle que préalablement à la construction de la station d'épuration, il est nécessaire de lancer un marché de maîtrise d'œuvre ainsi que des études complémentaires relatives à ce projet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SOLLICITE l'aide de l'agence de l'eau Rhin Meuse pour cette opération de maîtrise d'œuvre et d'études complémentaires

AUTORISE le Président à signer les documents se rapportant à cette demande.

05. Information aux délégués dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT (délégation au Président)

Le président informe le conseil Communautaire que l'audit du service assainissement voté lors du dernier Conseil Communautaire a été signé pour un montant de 3 898€HT.

06. Informations sur les organismes intercommunaux auxquels adhère la CC

SICOVAD : Prochaine réunion le 12 juillet 2010.

SDANC : Demande d'information concernant les contrôles ANC.

SIA : Lors du dernier Comité syndical, deux avenants au contrat ont été signés avec la Lyonnaise des Eaux.

SCOT : Validation du PLU de Floremont.
Renouvellement de l'adhésion au CAUE.
Création d'un poste de chargé de mission.
Comité de pilotage Plan Climat

Voyage « Urbanisme durable et économe en énergie » en Suisse le 16 septembre 2010, organisé avec l'Association des Maires des Vosges

PAYS d'Epinal : Lors du Comité du 21 juin de nombreux points ont été abordés, tels que l'extension de la délégation du Président, le bilan des « Dîners insolites du patrimoine », les conventions d'objectifs, le soutien aux aménagements de la Maison Romaine et la réhabilitation du Parc du Château à Epinal, etc ...

07. Informations diverses

La Téméraire : Avec 1 100 participants, cet évènement a été un succès et a mis en valeur la C2VRM avec 6 communes traversées et deux départs. Le nombre de bénévoles devra être plus important lors des prochaines éditions. Remerciement aux communes participantes.

Commission Communication :

Bulletin d'information n°3 : Chaque commune a reçu les exemplaires à distribuer dans chaque foyer.

Commission Tourisme : Reprise du diagnostic effectué par les étudiantes de Gugnécourt pour étudier l'ensemble de leurs propositions en vue de mettre en place des actions.

Commission SAP : 170 questionnaires ont été envoyés aux assistantes maternelles du territoire. 58 retours dont une grande majorité intéressée par la création d'un RAM. Organisation de deux réunions en septembre.

OPAH : Prochaine réunion le 20 juillet, 14H à Hadol. Chaque maire est invité à y participer.

08. Date et lieu des prochains conseils

Le 22 septembre 2010 à 20H30 à HADOL.

Le 27 octobre 2010 à 20h30 à LA BAFFE.

La séance est levée à 21h35

Le Secrétaire
Michel HUROT

Le Président
Philippe EYMARD